

Avis important

**À TOUS LES AUXILIAIRES MEMBRES DU FSMA
 COMPTANT MOINS DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ**

**RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE VIE DE BASE,
 ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION PAR ACCIDENT (DMA)
 ET INVALIDITÉ LONGUE DURÉE**

**BAISSE MOYENNE DES PRIMES DE 30 %
 AU 1^{er} DÉCEMBRE 2015**

À la suite du renouvellement du contrat en vigueur avec l'assureur SSQ Groupe financier, le SFMM est heureux d'annoncer aux fonctionnaires auxiliaires membres en règle du FSMA comptant moins de cinq (5) ans d'ancienneté une baisse des primes relatives au régime d'assurance vie obligatoire, DMA et invalidité de longue durée. Ces nouvelles primes entreront en vigueur le 1^{er} décembre. Les montants des retenues prélevées à la source seront les suivants :

Salaire hebdomadaire moyen	Prestation établie à	Prime hebdomadaire invalidité longue durée	Prime hebdomadaire assurance vie/ DMA	Prime hebdomadaire totale (à compter du 1^{er} décembre 2015)	Prime hebdomadaire totale (avant le 1^{er} décembre 2015)
Jusqu'à 440 \$	950 \$	2,09 \$	0,52 \$	2,61 \$	3,70 \$
441 \$ à 640 \$	1350 \$	2,97 \$	0,52 \$	3,49 \$	5,04 \$
641 \$ et plus	1900 \$	4,17 \$	0,52 \$	4,69 \$	6,87 \$

La prime reliée à l'invalidité longue durée varie suivant la prestation mensuelle établie et est calculée selon le salaire moyen des douze (12) dernières semaines.

Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le personnel du FSMA, au 514 842-2442, du lundi au vendredi inclusivement.